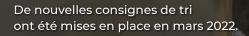


RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

sur le service public de prévention et de gestion des déchets





Sommaire

| 1. | Présentation générale | 3 |
|-----|-------------------------------------|------|
| 1.1 | Le Smictom | 3 |
| 1.2 | Les services apportés aux habitants | 4 |
| 1.3 | Les moyens humains | 8 |
| 1.4 | Les actions marquantes | 10 |
| 2 | Indicateurs techniques | 12 |
| | | |
| 2.1 | Les collectes et le tri | 12 |
| 2.2 | Les déchèteries | 12 |
| 2.3 | Le traitement des déchets | 13 |
| 3. | Indicateurs financiers | 14 |
| 3.1 | Les modalités d'exploitation | 14 |
| 3.2 | Les tarifications | 16 |
| 3.3 | Le compte administratif | 18 |
| 4. | Communication | .20 |
| 5. | Chiffres clés 2022 | . 22 |
| 6. | Perspectives 2023 | . 23 |

1. Présentation générale

1.1 Le Smictom

1.1.1 Les compétences

Le Smictom Centre Ouest est la **collectivité publique** qui a en charge la **gestion des collectes et des déchèteries**, ainsi que le **traitement des déchets** produits sur 63 communes d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Gestion de la collecte...



...des papiers et des emballages recyclables Bacs jaunes individuels



Apport volontaire dans des colonnes à verre



...des ordures ménagères

Bacs verts munis d'une puce Redevance depuis 2015

Gestion de 9 déchèteries

Traitement de 50 000 T déchets par an





 Unité de valorisation organique (Uvéor)
 Installations de Stockage de Déchets Inertes et Non Dangereux (ISDI et ISDND)

Actions pour...



...sensibiliser au tri des déchets



...réduire la production de déchets



...développer une économie circulaire

1.1.2 Le territoire

La compétence Déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest par **7 Communautés de Communes :**



63 communes

103 415 habitants 1 **528,25** km²

1.2 Les services apportés aux habitants

Porte-à-porte, **apport volontaire** ou **dépôt en déchèterie** : le mode de la collecte dépend du type de déchet collecté. Celui-ci sera ensuite recyclé, valorisé, réemployé ou enfoui.



1.2.1 La collecte des ordures ménagères, des emballages et des papiers recyclables

Les ordures ménagères

- elles nécessitent **40 tournées** de collectes chaque semaine, qui démarrent depuis le siège de l'exploitant à Saint-Méen-le-Grand ;
- elles sont déchargées à l'**Uvéor** de Gaël ;
- un **compost** à la norme NFU 44051 destiné au monde agricole est produit à partir des ordures mégères collectées ;
- · les refus sont stockés dans l'ISDND* attenante à l'Uvéor**.

Les bacs verts sont munis d'une puce d'identification électronique. Cette puce est reconnue par un lecteur situé sur la benne de collecte. Chaque vidage du bac vert est comptabilisé et intégré dans un logiciel pour la facturation géré par les services du Smictom.

Mise à disposition d'un bac individuel à **couvercle vert.**

Modèles proposés aux usagers :

| 80 L | 120 L | 180 L |
|-------|-------|-------|
| 240 L | 340 L | 660 L |

Le modèle 80 litres est uniquement réservé aux foyers composés d'une personne.



Les emballages et papiers recyclables

- ils sont envoyés dans un **centre de tri** chargé de séparer les différents matériaux déposés dans les bacs jaunes, d'enlever les erreurs de tri et de conditionner les matériaux par catégorie pour le transport;
- · les différents matériaux conditionnés sont acheminés vers les usines de recyclage. Le transport est pris en charge financièrement par les recycleurs des emballages et des papiers.

Mise à disposition d'un bac individuel à **couvercle jaune**.

Modèles proposés aux usagers :

120 L 240 L 340 L

770 L



Les emballages en verre recyclables

- ils sont collectés en apport volontaire à l'aide de **colonnes implantées en** concertation avec les communes :
- ils sont déchargés dans un silo attenant à l'Uvéor*, puis rechargés en semiremorque pour être transportés jusqu'à l'usine de recyclage. Le transport est pris en charge financièrement par le repreneur O-I MANUFACTURING France, usine BSN de Vavres (33).





1.2.2 Les déchèteries

Le Syndicat est le maître d'ouvrage de 9 déchèteries réparties sur son territoire :

- · Gaël, Le Verger, Montauban-de-Bretagne, Breteil, Plélan-le-Grand (35)
- · Caulnes, Loscouët-sur-Meu (22)
- · Porcaro et Guilliers (56)





Les déchets acceptés en déchèterie :



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS GRAVATS



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS VERTS



MOBILIER



POLYSTYRÈNE





HUILES DE FRITURES



DÉCHETS CHIMIQUES





DÉCHETS D'ACTIVITÉS DÉCHETS DE SOINS À RISQUES ÉLECTRIQUES



BATTERIES

PILES ET ACCUMULATEURS

PAPIERS



HUILES DE VIDANGE



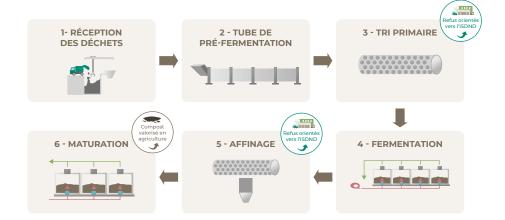
CARTOUCHES ENCRE

RÉUTILISATION RÉEMPLOI

1.2.3 Le traitement des déchets

L'Unité de valorisation énergétique et organique de Gaël

L'Uvéor reçoit les **ordures ménagères** collectées sur le territoire du Syndicat depuis le 22 juin 2015. Elle est certifiée depuis mai 2016, ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 (norme sécurité) et permet d'extraire la part biodégradable des ordures ménagères afin de fabriquer un **compost conforme à la norme NFU 44051** destiné au milieu agricole.



CONVENTION DE COOPÉRATION

Afin d'optimiser les outils de traitement dont il dispose, le Smictom a signé des conventions, notamment avec le SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie). Cette dernière repose sur un **échange de tonnages de déchets**:

- l'Uvéor de Gaël traite une partie des déchets ménagers en provenance du SMPRB ;
- l'usine de valorisation énergétique de Taden traite les sousproduits de l'Uvéor de Gaël.

Cet échange permet de réduire la quantité de sous-produits de l'Uvéor de Gaël traitée en enfouissement sur l'Installation de Stockage du site.

De plus, en 2022, l'Uvéor traite des déchets provenant de Rennes Métropole sur la durée de rénovation de l'UVE de Villejean à Rennes.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Gaël

Attenante à l'Uvéor, l'ISDND reçoit les **déchets non recyclables issus des déchèteries**, ainsi que les **refus produits par le process de l'Uvéor**;

Le traitement des lixiviats (effluents issus de l'ISDND et de l'ancien site réhabilité) est effectué par un **procédé « Biomembrat plus »** (procédé biologique suivi de traitements par ultra filtration et nano filtration) appartenant à la société OVIVE de Vannes (56).



Une **centrale photovoltaïque** au sol a été installée sur l'ancien centre d'enfouissement de déchets ménagers. L'ensemble du projet couvre une surface totale de **7 hectares** qui ne sont pas utilisables en agriculture. D'une puissance de 4 MWc, ce parc composé de **8 780 panneaux** photovoltaïques permet de produire 4,24 GWh/an, soit l'équivalent des besoins électriques de plus de 1 400 foyers, hors chauffage, et évite l'émission de 270 tonnes de CO²/an.

L'ancienne Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Le Verger

Le site a été réhabilité en 2005 et fait aujourd'hui l'objet d'un suivi en postexploitation par les services du Smictom Centre Ouest, et ce sur une période de 30 ans.

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gaël

Jouxtant l'Uvéor et la déchèterie, l'ISDI est chargée de la réception et du **stockage des gravats** issus des déchèteries de Gaël, Guilliers, Loscouët-sur-Meu, Plélan-le-Grand et Porcaro.

1.3 Les moyens humains

1.3.1 Les élus

Le Comité syndical :

- il prend les décisions qui seront ensuite appliquées sur les 63 communes du Syndicat en matière de déchets ;
- il est composé de **142 délégués** représentant les 7 communautés de communes ;
- il se réunit 5 à 6 fois par an pour voter les orientations du Syndicat.

Le Bureau:

- il est composé du **Président**, de **9 Vice-Président.e.s** et d'un **élu en charge de l'ISDND du Verger** ;
- · une partie des délibérations sur les affaires courantes lui est déléguée par le Comité (le Président peut également se voir déléguer des pouvoirs).



Les commissions:



de 5 titulaires et de 5 membres

suppléant.e.s.

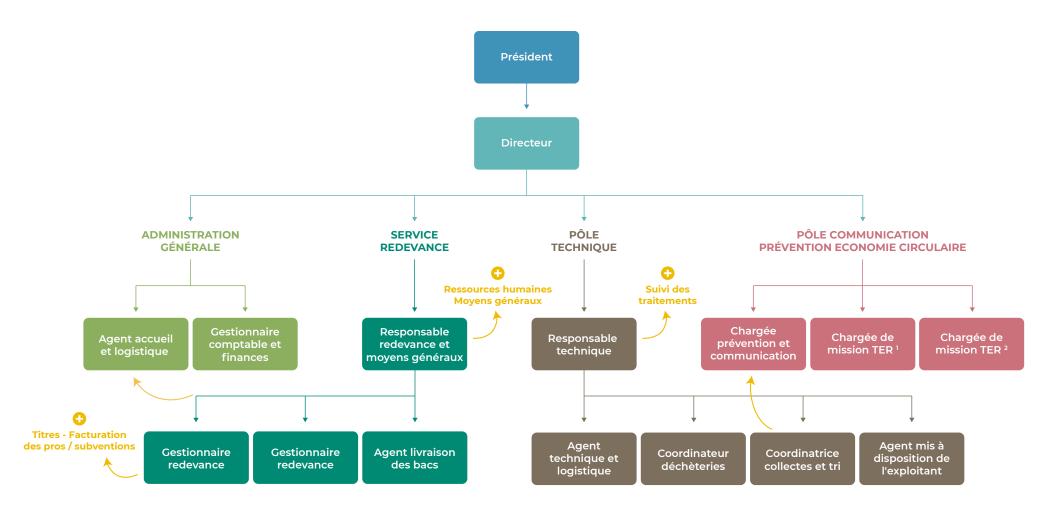






1.3.2 Le personnel

Les 15 agents territoriaux permanents de la collectivité mettent en œuvre les décisions des élus :



Fonctions complémentaires assurées par un agent majoritairement affecté à d'autres missions.

^{1 -} Biomasse/réemploi/mat.minéraux

^{2 -} Coordonnateur/spécialisé « entreprises »

1.4 Les actions marquantes

L'extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} mars 2022, tous les **emballages en plastique, en carton et en métal,** ainsi que tous les **papiers**, se trient dans le bac jaune.

Afin d'accompagner les usagers dans leurs changements d'habitudes, le Smictom a développé des supports de communication et sensibilisé les habitants lors d'interventions.

2022 a connu une augmentation d'environ 230 tonnes d'emballages recyclés grâce la mise en place des nouvelles consignes de tri.



Hubert GUINARD (Président du Smictom) et Yves PERTUISEL (Vice-Président chargé des collectes)

Le renouvellement des marchés

Le **marché de collecte** a été renouvelé pour une durée de 7 ans à compter du 01/01/2023.

Le marché de tri des emballages et du papier a été renouvelé pour 3 ans à compter du 01/01/2023.

Ces marchés font l'objet d'appels d'offres publics européens.

Le développement de nouvelles filières de tri en déchèterie

La valorisation des gravats

Depuis le mois de mars 2022, les **gravats** de la déchèterie de Breteil sont recyclés. Ils sont concassés puis **réutilisés sur des chantiers** en tant que remblais ou couche de forme.

Pour 2023, le Smictom prévoit d'expérimenter le concassage de gravats issus de l'ISDI* pour une utilisation en interne pour les pistes de l'ISDND*.

Les filières Articles de Sport et Loisirs et Articles de Bricolage et Jardinage

De nouvelles filières de tri et de valorisation ont été mises en place dans le cadre de la loi AGEC. Les articles de sport et loisirs et les articles de bricolage et jardinage sont collectés sur 6 des 9 déchèteries du Smictom depuis le mois de décembre afin d'être démantelés et recyclés.



Le plâtre

De nouveaux tris du plâtre pour permette une **valorisation maximale**, notamment des briques plâtrières et carreaux de plâtres, ont été mis en place sur le site de Breteil.

L'isolation du bâtiment avec du papier recyclé

Afin d'améliorer la performance énergétique du siège du Smictom, la toiture du bâtiment a été entièrement isolée avec de la **ouate de cellulose** *Cellaouate*. Ce produit est fabriqué par une entreprise d'insertion de Morlaix (29) à partir de papiers recyclés collectés en Bretagne.



Hubert GUINARD (Président du Smictom), l'entreprise Isol Combles, Jean RONSIN (Vice-Président du Smictom), avec la ouate de cellulose qui a été soufflée dans les combles.

La modernisation des infrastructures numériques

Le Smictom a réalisé une **remise à niveau de** ses systèmes d'information internes: nouvelle connexion fibre, passage à un standard virtuel, nouveau logiciel de comptabilité.

^{*} Installation de stockage de déchets inertes - ** Installation de stockage de déchets non dangereux

L'adoption du programme de prévention

Le Smictom a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce document consiste à donner les **grandes orientations** du Syndicat en matière de **réduction des déchets ménagers** et assimilés (DMA).

En savoir plus: www.smictom-centreouest35.fr/prevention/le-programme-de-prevention/



Véronique MARIE (Vice-présidente et élue référente Prévention Économie circulaire), Servanne LUCAS, (chargée de prévention déchets et de communication) et Hubert GUINARD (Président du Smictom)

La relance du programme de prévention

En 2022, près de **1 100 personnes** ont été sensibilisées lors des actions du Smictom.

Les thématiques ont essentiellement porté sur le **tri**, les **écogestes** et le **compostage**.

Les actions ont pris la forme d'interventions, de stands ou de temps d'échanges et d'information.

La promotion du compostage

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Smictom propose à la vente des composteurs individuels 400 litres, avec bio-seaux et piques, à la **moitié de leur prix d'achat**.

Les établissements et les usagers résidant en habitat collectif peuvent solliciter le Smictom pour un accompagnement au compostage partagé et une mise à disposition gratuite de composteurs.



Le programme Territoire Econome en Ressources

Etude réemploi

Le Smictom a fait appel au cabinet N. M. Conseil pour réaliser une étude sur le **potentiel de réemploi sur ses déchèteries**, identifier les acteurs et accompagner les porteurs de projets de réemploi sur son territoire. À la suite de l'étude, un réseau des acteurs a été constitué. Il se réunit régulièrement et s'étoffe avec le temps.

Expérimentation de zones de gratuité des palettes

D'abord mise en place en 2021 sur la déchèterie de Loscouët, **l'expérimentation des zones de gratuité de palettes** a été déployée sur 3 autres déchèteries en 2022 (Caulhes, Porcaro et Le Verger).

Entreprises

25 **pré-diagnostics économie circulaire** ont été réalisés auprès d'entreprises du territoire de tailles et de secteurs différents.



Atelier de sensibilisation des élus de Brocéliande Communauté, le 28 avril 2022

Ateliers des élus

Des **ateliers de sensibilisation** des élus ont été organisés pour expliquer le principe et les avantages de l'économie circulaire.

2. Indicateurs techniques

2.1 Les collectes et le tri



Les ordures ménagères

11 170 T

soit 108 kg/hab/an

Evolution 2021-2022: - 7 kg/hab/an (- 5 %)



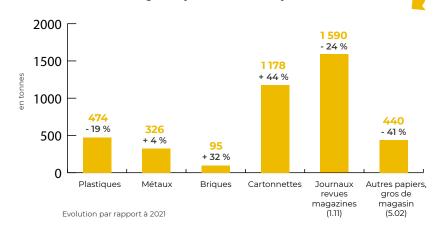
Les emballages et papiers recyclables

5 013 T

soit 48 kg/hab/an

Evolution 2021-2022: + 1 kg/hab/an (+ 4 %)







Le verre

4 769 T

soit 46 kg/hab/an

Evolution 2021-2022 : - 2 kg/hab/an (- 4 %)



Les papiers en déchèterie

309 T

soit 3 kg/hab/an

Evolution 2021-2022: stable

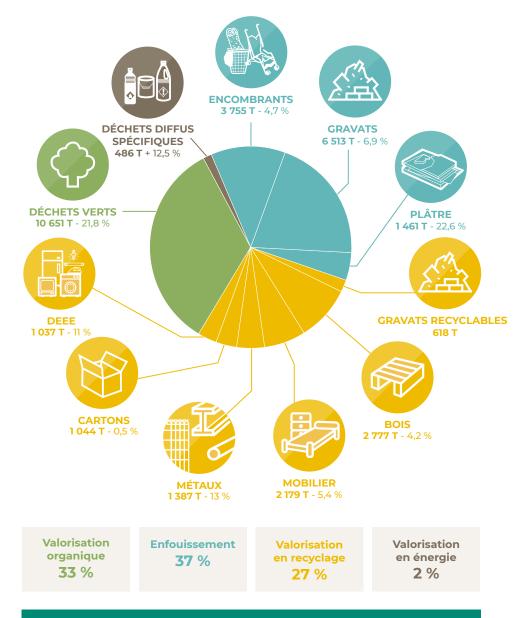
2.2 Les déchèteries

2.2.1 Evolution des quantités apportées

Phénomène observé également sur d'autres territoires, les apports en déchèterie sont **en net repli** en 2022. Ce constat se vérifie notamment sur les encombrants, le bois, le plâtre, le mobilier, les déchets d'équipements électriques.

Reflet aussi d'une année 2022 particulièrement sèche, **les déchets verts sont en recul de 22** % par rapport à 2021. Il s'agit là de la plus forte baisse enregistrée sur les déchèteries par rapport à 2021.

2.2.2 Evolution des tonnages collectés en déchèterie (2021-2022)



Total tonnages des déchèteries : 31 908 T



2.3 Le traitement des déchets

Ordures ménagères traitées sur l'Uvéor de Point Clos en 2022 :

- 17 256 T entrantes (OM, DIB, Refus de tri);
- 2 123 T de compost normé produites ;
- 126 T de métaux extraites et recyclées ;
- 9 239 T de sous-produits enfouies sur l'ISDND;
- 1582 T de sous-produits valorisées à l'UIOM de Taden (22).

Traitement des lixiviats:

- · installation de Stockage de Gaël : **8 827 m³** de lixiviats traités ;
- · installation de stockage de Le Verger : **1 136 m³** de lixiviats traités.



3. Indicateurs financiers

3.1 Les modalités d'exploitation

Liste des principaux marchés publics de fournitures et services en cours en 2022 dans la collectivité :



| Nature de la prestation | Durée | Date de démarrage | Co -contractant actuel |
|---|-------------------------------|------------------------------|--|
| Fourniture de bacs | 3 ans + 2 x 1 an renouvelable | 10 nov. 2020 | Société CONTENUR |
| Collecte des déchets ménagers et assimilés non recyclables | 5 ans + 2 x 1 an renouvelable | 1 ^{er} janv. 2017 | Ets THEAUD Saint-Méen-le-Grand |
| Collecte de verre | 5 ans + 1 an renouvelable | l ^{er} août 2019 | Société LMDT Saint-Méen-le-Grand |
| Collecte sélective et tri des emballages recyclables et papiers | 4 ans + 1 an renouvelable | 1 ^{er} janv. 2018 | Ets THEAUD Saint-Méen-le-Grand |
| Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban-de-Bretagne, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro:LOT 1 gardiennage | 5 ans | l ^{er} avril 2019 | Ets THEAUD Saint-Méen-le-Grand |
| Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban-de-Bretagne, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro:Lot 2: location caissons et évacuation des ferrailles et batteries | 5 ans | l ^{er} avril 2019 | Entreprise GDE Cesson-Sévigné |
| Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban-de-Bretagne, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro:Lot 3: gerbage, broyage et évacuation des déchets végétaux | 5 ans | l ^{er} avril 2019 | Société THEAUD Saint-Méen-le- Grand |
| Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban-de-Bretagne, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro: Lot 4 : déchets ménagers spéciaux (ou déchets dangereux des ménages) | 5 ans | l ^{er} avril 2019 | Société TRIADIS Saint Jacques de la Lande |
| Exploitation de la station de traitement des lixiviats à Gaël | 5 ans | 1 ^{er} juillet 2017 | Société OVIVE Vannes (56) |
| Exploitation Unité de Valorisation Organique, ISDND et ISDI de Gaël | 4 ans + 2 x 1 an renouvelable | 5 mai 2017 | Société SPHERE Avranches (50) |
| Traitement des lixiviats du Centre de Stockage des Déchets de Le Verger | 3 + 2 x l an | l ^{er} août 2019 | Société OVIVE - MOBIPUR Vannes (56) |

Le Smictom assure **en régie** la gestion du parc de bacs de collecte (nettoyage, maintenance, distribution aux usagers) et l'évacuation de divers flux de faibles tonnages en déchèteries.

| Nature de la prestation | Durée | Date de démarrage | Co -contractant actuel |
|--|-----------------------|------------------------------|------------------------|
| Vente acier issu de la collecte sélective | 5 ans | ler janvier 2018 | Société SPHERE |
| Vente aluminium issu de la collecte sélective | 5 ans | ler janvier 2018 | Société SPHERE |
| Vente de papiers journaux issus de la collecte sélective | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | Société SPHERE |
| Vente de verre issu de la collecte sélective | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | IO manufacturing |
| Vente ELA (briques) issus de la collecte sélective | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | Société REVIPAC |
| Vente plastique (bouteilles, flaconnages) issus de la collecte sélective | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | Société VALORPLAST |
| Vente cartons déchèteries 1,05 | 34 mois | ler mars 2020 | Société REVIPAC |
| Vente cartonnettes (PCNC) issues de la collecte sélective 5,02 | 34 mois | ler mars 2020 | Société REVIPAC |
| Elimination des piles | Tacite | | COREPILE |
| Soutiens financiers collecte sélective (emballages ménagers) + papiers | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | CITEO |
| Reprise lampes usagées, néons | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | ECO SYSTEME |
| Reprise Déchets Electriques et électroniques (D3E) | 5 ans | l ^{er} janvier 2018 | ECO SYSTEME |
| Reprise Déchets d'équipements d'ameublement | 5 ans | l ^{er} janvier 2019 | ECO MOBILIER |
| Reprise Déchets dangereux des ménages (DDS) | Durée de l'engagement | l ^{er} janvier 2019 | ECO DDS |
| Reprise D3E convention financière sur les lampes usagées | 6 ans | l ^{er} janvier 2021 | OCAD3E |
| Reprise des textiles | 5 ans | 1er janvier 2018 | ECO TLC |

3.2 Les tarifications

Dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, le Smictom Centre Ouest **fixe les tarifs de redevance** d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2022 sur son territoire.

La redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service, notamment :

- · la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- · la collecte sélective et le tri des emballages et papiers ;
- · la collecte du verre :
- · le fonctionnement des 9 déchèteries et le traitement des déchets qui y sont collectés.

3.2.1 La redevance des particuliers

| Modèle de bac | 80 L | 120 L | 180 L | 240 L | 340 L | 660 L |
|--|----------|----------|----------|-------------|----------|----------|
| Nombre de personnes | 1 | | | Libre choix | | |
| Abonnement et forfait incluant 18 levées | 126,90 € | 201,88 € | 276,86 € | 346,08 € | 472,98 € | 875,58 € |
| Au-delà de 18 levées : | | | | | | |
| Prix de la levée de 19 à 26 levées | 2,95€ | 4,18 € | 6,16 € | 8,43 € | 11,94€ | 21,56 € |
| Prix de la levée au-delà de 26 levées | 5€ | 7€ | 10 € | 14€ | 20€ | 35 € |

Tarification des résidences secondaires

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Comité syndical a décidé d'appliquer, à partir de 2017, une tarification spécifique aux résidences secondaires comprenant un forfait de 12 levées par an.

Les résidences secondaires disposant d'un volume de bac supérieur à 120 L sont facturées en tant que résidence principale.

| Modèle de bac | 120 L | | | |
|--|----------|--|--|--|
| Abonnement et forfait incluant 12 levées | 138,43 € | | | |
| Au-delà de 12 levées : | | | | |
| Prix de la levée supplémentaire | 10,58 € | | | |



3.2.2 La Redevance des professionnels

Bac principal

| Modèle de bac | 120 L | 240 L | 340 L | 660 L |
|---|---------|---------|---------|----------|
| Abonnement et forfait incluant 36 levées | 299,94€ | 496,05€ | 646,02€ | 997,86 € |
| Au-delà de 36 levées : | | | | |
| Prix de la levée supplémentaire | 5,72 € | 10,80 € | 14,56 € | 25,40 € |

Bac secondaire

| Modèle de bac | 120 L | 240 L | 340 L | 660 L |
|---------------|---------|---------|---------|---------|
| Abonnement | 53,56 € | 53,56 € | 53,56 € | 53,56 € |
| Levée | 5,72 € | 10,80 € | 14,56 € | 25,40 € |

3.2.3 La tarification des dépôts des professionnels en déchèterie

Le Centre d'Apport Volontaire de Breteil étant équipé d'un pont bascule, la tarification des dépôts en m³ a été définie également à la tonne. Les dépôts des professionnels sont soumis à une facturation dont le détail pour 2022 est le suivant :

Cette facturation est appliquée dès le premier m³ déposé et sur 7 jours, ceci afin de réduire les contestations et les difficultés d'application.



| Matériaux | Tarif HT par tonne | Tarif HT par volume ou poids |
|-------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Gravats | 11,54 € | 17,30 €/m³ |
| Déchets non recyclables | 75,47 € | 23,07 €/m³ |
| Bois | 82,40 € | 11,54 €/m³ |
| Déchets verts | 34,61 € | 17,30 €/m³ |
| Pots de peinture de 25 kg | 525,18 € | 17,30 €/25 kg |
| Filtres à huile (poids moyen 700 g) | 455,67 € | 0,45 €/kg |
| Plâtre | 98,06 € | 98,06 €/m³ |
| Emballages vides souillés | 692,16 € | 0,69 €/m³ |

3.3 Le compte administratif

3.3.1 La synthèse globale annuelle

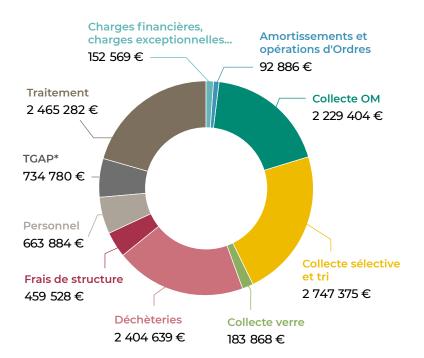
| Section de fonctionnement | 2022 |
|----------------------------|-----------------|
| Dépenses | 12 134 221,12 € |
| Recettes | 14 454 009,00 € |
| Résultat de l'exercice | 2 319 787,88 € |
| Résultat antérieur reporté | 913 574,76 € |
| Résultat cumulé de clôture | 3 233 362,64 € |

| Section d'investissement | 2022 |
|---|----------------|
| Dépenses | 1 997 414,53 € |
| Recettes | 186 990,54 € |
| Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'exercice n+1 (1068) | 1500 000,00€ |
| Résultat de l'exercice | - 310 423,99 € |
| Résultat antérieur reporté | 332 266,84 € |
| Résultat cumulé de clôture | 21 842,85 € |



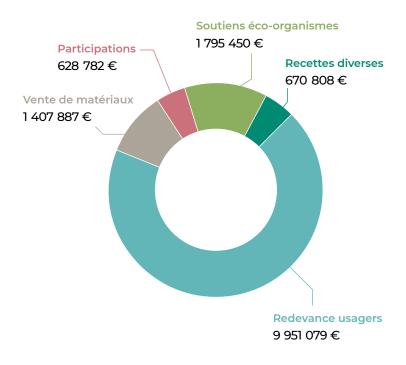
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total TTC: 12 134 221,12 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total TTC: 14 454 008,87 €



Vente de matériaux :

- Vente papiers journaux magazines (1,11) et Gros de magasin (1,02) Coll sélective : 464 811 €
- · Vente cartonnette EMR 5,02 et Briques 5,03 Coll sélective 138 763 €
- · Vente de verre : 107 993 €
- · Vente de matériaux plastiques Coll sélective : 251 449 €
- · Vente Acier Coll sélective : 30 763 €
- · Vente aluminium Coll sélective : 16 995 €
- · Vente ferraille déchèteries et Uvéor : 186 188 €
- · Vente batteries : 14 731 €
- · Vente cartons 1,05 déchèteries : 196 195 €

Redevance usagers:

· Participation des communes : 9 951 079 €

Participations:

- · Facturation pro endéchèteries : 41 503 €
- · Vente divers décheteries composteurs, bacs,... : 41 712 €
- · Mise à disposition de personnel et autres : 38 796 €
- · Autres fiscalités reversées : 42 594 €
- Participation déchèterie Le Verger et traitement OM : 317 491 €
- · Participation SMPRB: 146 688 €

Soutiens éco organismes :

- · Soutiens DEEE: 53 751 €
- CITEO Subventions et part. autres organismes : 1642 945 €
- Soutiens textiles Refashion : 9 958 €
- · Soutiens ECODDS: 20 461 €
- · Soutiens Eco Mobilier: 68 335 €

Recettes diverses:

- · Produits divers de gestion courante : 17 983 €
- Produits des autres immobilisat, financières : 45 €

4. Communication



Les nouvelles consignes de tri

Une **lettre d'information**, des **mémo-tri**, des **autocollants** pour bacs jaunes, des **affiches** et des **sacs cabas** ont été réalisés à l'occasion de la mise en place des nouvelles consignes de tri.







Les lettres d'information

Les maquettes des lettres d'information ont été **déclinées selon la nouvelle charte**. Deux lettres et une lettre exceptionnelle ont été envoyées aux habitants en 2022.



Les articles aux communes

Des **newsletters trimestrielles** sont envoyées régulièrement aux communes afin qu'elles puissent en partager le contenu auprès de leurs habitants.

En 2022, leurs sujets ont porté sur les nouveaux tris, les textiles, la réduction des emballages plastiques et les déchets dangereux.





Des articles de presse

Le Smictom a communiqué via la **presse locale** pour relayer les différentes actions qui ont ponctué l'actualité du Syndicat.

Le site internet

De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées au site internet du Smictom : un simulateur de redevance pour les propriétaires et des **formulaires spécifiques** pour les démarches en ligne.



5. Chiffres clés 2022

| FLUX | Tonnages collectés en Bretagne en 2019 (en kg/hab/an) | Tonnages collectés par le Smictom en 2010 (en kg/hab/an) | Tonnages collectés par le Smictom en 2022 (en kg/hab/an) | Evolution 2010-2022 | Filières de destination |
|--|---|--|--|---------------------|---|
| ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) 21 % des DM/ | 196 | 199 | 108 | - 46 % | Tri mécano-biologique |
| COLLECTE SÉLECTIVE Bac jaune et colonne papier en déchèterie | 59 | 51 | 51 | | Valorisation en recyclage |
| VERRE 9 % des DMA | 50 | 44 | 46 | + 5 % | Valorisation en recyclage |
| DÉCHÈTERIES 60 % des DM | 388 | 252 | 305 | + 21 % | Valorisation en recyclage : 27 % Valorisation organique : 33 % Valorisation énergétique : 2 % Enfouissement : 37 % |
| TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (D | MA) 696 | 546 | 510 | - 7 % | Valorisation en recyclage : 34,5 % Valorisation organique : 24 % Valorisation énergétique : 2,9 % Enfouissement : 41,1 % |

RECETTES

96 €

17 €

Subventions

Redevance moyenne versée par chaque habitant

des éco-organismes

et autres recettes diverses

















Les recettes et dépenses

du Smictom **par habitant**

et par an **en 2022**









22 €

Collecte

du bac vert

31 €

Traitement des

ordures ménagères

et des encombrants









Frais de personnel, de structure et financiers



14 €

Revente de matériaux collectés (papiers, plastiques...)











DÉPENSES

2€ Collecte des colonnes à verre



La différence recettes moins dépenses de fonctionnement permet au Smictom de financer les investissements nécessaires pour le service (travaux sur les déchèteries, sur le site de traitement, achat des bacs...).

6.Perspectives 2023

Nouveau marché de collecte

Le nouveau marché de collecte, renouvelé avec l'entreprise Ets THEAUD, a débuté le 1er ianvier 2023.



Poursuite des actions de prévention

Les actions sont prioritairement axées sur le compostage (individuel et collectif) et les interventions scolaires.



Poursuite des actions Territoire Econome en Ressources

Les actions portent principalement sur la diffusion du compostage en établissement et l'animation du réseau des acteurs du réemploi.

Développement de nouvelles filières de tri en déchèterie

Le Smictom continuera de développer de nouveaux tris, notamment pour favoriser le réemploi ou le recyclage.

Par exemple, les articles de sport et loisirs et les articles de bricolage et jardinage thermiques seront triés sur la plupart des déchèteries du Smictom.

Organisation de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

En 2024, un dispositif de badges d'accès sera progressivement généralisé sur les déchèteries du Smictom.



Le contrôle d'accès permettra de réguler la quantité de déchets apportés, de mieux contrôler leur origine, de mieux les trier pour les valoriser dans les filières les moins onéreuses.

Chaque foyer du territoire se verra remettre un badge qu'il devra présenter pour ouvrir la barrière d'entrée du site.

Nouvelle déchèterie à Montauban-de-Bretagne

Démarrage des études préalables aux travaux au cours de l'année 2023.



5 ter, rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand 02 99 09 57 26 - contact@smictomco.fr - **www.smictom-centreouest35.fr**













